

[REDACTED]

De: [REDACTED]
Envoyé: [REDACTED]
À: [REDACTED]
Objet: TR: Retour sur la rencontre des gestionnaires du 11 décembre
Pièces jointes: FAQ Mesures budgétaires_Scrum 11 décembre2024.pdf

De : Direction des communications internes <Direction.Communicationsinternes@lautorite.qc.ca>
Envoyé : 13 décembre 2024 13:21
À : Directeurs Dir- Adj Chef de serv <Directeurs_Dir-Adj_Chef_de_serv@lautorite.qc.ca>
Cc : Conseillers exécutifs <Conseillers_executifs@lautorite.qc.ca>; Gaudet-Beaulieu Maude <Maude.Gaudet-Beaulieu@lautorite.qc.ca>; Moise Céline <Celine.Moise@lautorite.qc.ca>; André-Jeanty Berley <Berley.Andre-Jeanty@lautorite.qc.ca>; Morin Christina <Christina.Morin@lautorite.qc.ca>; Ivascu Marina <Marina.Ivascu@lautorite.qc.ca>; Fleury Jean-Michel <Jean-Michel.Fleury@lautorite.qc.ca>
Objet : Retour sur la rencontre des gestionnaires du 11 décembre

Bonjour à toutes et à tous,

Pour faire suite à la rencontre des gestionnaires tenue le 11 décembre dernier, vous trouverez ci-après les points importants discutés à cette occasion.

Mesures de contrôle budgétaire

Le 24 octobre dernier, le Secrétariat du Conseil du trésor a annoncé des mesures de contrôle budgétaires. Pour vous appuyer dans la gestion de vos équipes dans ce contexte, la foire aux questions ci-jointe apporte certaines clarifications, et permet de répondre à des questions soulevées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

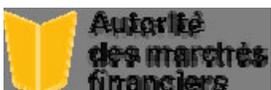
[REDACTED]

[REDACTED]

Après quoi, si des interrogations persistent, nous vous invitons à communiquer avec la [Direction du développement et de la transformation organisationnelle](#).

Nous vous remercions pour votre présence en grand nombre à cette rencontre.

Nous vous souhaitons une belle fin d'année et un joyeux temps des Fêtes!



Direction des communications internes

Vice-présidence stratégie et risques

autorite.qc.ca



Veillez noter que cette FAQ n'est pas pour transmission aux employés, mais bien pour vous appuyer dans votre gestion et les questions que vos employés pourraient avoir.

Mesures de contrôle budgétaire

Le 24 octobre dernier, le Secrétariat du Conseil du trésor a annoncé des mesures de contrôle budgétaires. Pour vous appuyer dans la gestion de vos équipes dans ce contexte, la foire aux questions ci-après apporte certaines clarifications, et permet de répondre à des questions soulevées.

Les mesures soulèvent des questions au sein des équipes. Est-ce qu'une communication sera acheminée à l'ensemble du personnel pour expliquer la situation?

Non. Il a été décidé de ne pas envoyer de communication élargie. Nous vous encourageons à être à l'écoute des préoccupations des membres de votre équipe, à y répondre lorsque possible ou, sinon, à en discuter avec votre PARH. La présente foire aux questions vise, entre autres, à vous outiller lors de vos conversations avec votre équipe.

Les membres de mon équipe vivent des inquiétudes. Lors du dernier scrum, il a été indiqué aux gestionnaires qu'il était trop tôt pour en parler aux équipes. Est-ce que la situation a changé? Que pouvons-nous leur dire, à titre de gestionnaire, pour les rassurer?

La consigne initiale était de ne pas discuter des détails avant d'avoir des informations précises. Désormais, vous pouvez rassurer vos équipes en leur expliquant que :

- les décisions visent à maintenir une saine gestion financière, sans compromettre les priorités organisationnelles;
- les mesures entourant le gel d'embauche concernent principalement la régularisation du personnel occasionnel et la dotation de postes vacants par des candidates et des candidats provenant de l'externe. Les emplois étudiants et stagiaires ne sont pas visés. Des demandes de dérogation ont été formulées par des secteurs au cœur de notre mission et des affichages internes reprendront progressivement;
- les déplacements, les dépenses et les heures supplémentaire ne sont pas interdits, mais leur recours doit être fait avec modération, selon les besoins liés à notre mission.

Pourquoi l'Autorité doit-elle suivre une direction similaire à la fonction publique alors qu'elle est autofinancée?

Les mesures demandées par le Conseil du trésor s'appliquent également aux organismes hors-fonction publique comme l'Autorité. Il est donc attendu que l'Autorité, tout comme l'ensemble des ministères et des organismes, collaborent à respecter les mesures.

L'Autorité souhaite maintenir une gestion rigoureuse de ses ressources dans le contexte actuel. Bien qu'elle soit autofinancée, des mesures préventives sont prises pour garantir la bonne gestion de ses activités, en conformité avec les attentes du Conseil du trésor.

[REDACTED]

[REDACTED]

Est-ce vrai que les déplacements sont maintenant interdits? Le cas échéant, quelles sont les règles?

Non, les déplacements ne sont pas interdits. Cependant, il est demandé de privilégier les moyens les plus économiques et de limiter les déplacements hors Québec, qui doivent être approuvés par notre PDG. Les déplacements restent possibles lorsqu'ils sont nécessaires pour accomplir la mission.

Est-ce vrai que les heures supplémentaires sont maintenant interdites? Le cas échéant, quelles sont les règles?

Non, les heures supplémentaires ne sont pas interdites. Elles doivent être limitées et utilisées dans le cadre d'une gestion prudente des ressources.

Il n'y a plus d'affichage interne des postes. Est-ce que les postes vacants pourront être comblés?

Quelle est la situation exacte concernant le gel d'embauche?

Les affichages internes reprendront graduellement. Le gel d'embauche concerne principalement la régularisation du personnel occasionnel et le recrutement externe. Une demande de dérogation générale est en cours pour permettre le recrutement externe dans certains secteurs critiques. Les affichages seront organisés par séquences pour assurer une transition harmonieuse.

Il y a des organismes gouvernementaux qui ont procédé à des suppressions de postes, dans un effort budgétaire. Qu'en est-il à l'Autorité?

Aucune suppression de poste n'est actuellement prévue.

[REDACTED]

[REDACTED]